

Les lecteurs du "Réveil du Nord" heureux gagnants de la Tombola de la Presse

Cette fois, l'arrondissement de Douai a été des mieux partagés et c'est plaisir de constater que parmi les douze premiers gagnants à la Tombola de la Presse, les 3, 9, 11 et 12 sont des dévoués à des lecteurs du "Réveil du Nord", habitant les communes de Sin-le-Noble, Orchies, Somain et Marchiennes. Nous n'avons pas voulu laisser passer une dernière occasion d'aller féliciter chez eux les élus du sort.

A Somain

C'est au hameau de Sesseville, dans une humble maison de mineurs, au n° 8 de l'Allée A, que nous avons rencontré le titulaire du billet n° 12581, gagnant le 1er 610 de la série 65 lequel lui rapporte la 11e prize, une chambre à coucher.

Mme Léandre Capliez, née Amélie Caudrelier, est l'épouse d'un jeune porteur de la C. de Desbordes d'Anche.

Nous devons tout d'abord dire que cette fois l'acquisition de deux billets de tombola, après bien des hésitations cependant, car son mari avait mis en garde contre sa guigne habituelle. Néanmoins, il y a eu de cela environ un mois et demi, puis, le 25 juin, M. André Bouchard, de Villers-Campeneu de la rue de la République, a écrit à Mme Capliez, lui demandant de lui vendre deux billets de tombola.

Mme Léandre Capliez, dont un fils est mort au front, et dont un autre est en prison, a été très touché par l'offre de son fils et a accepté de vendre les deux billets. Il y a eu à ce sujet une scène très émouvante, mais nous ne pouvons pas entrer dans les détails.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Il faut dire pourtant que la veine était passée dans la famille puisqu'il y a eu, à ce sujet, un autre gagnant, Mme Capliez, gagnant 2.500 fr. à un tirage et que la même heureuse aventure survint à son tour à son fils, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Mme Léandre Capliez, son fils et mieux encore son mari sont tout heureux du bonheur qui leur est tombé dessus et c'est ainsi que le ménage se montrera dans un foyer de modestes mais heureux travailleurs, qui jusqu'ici ne leur avait jamais souri.

Le Sénat a voté le projet de loi sur les loyers de retour de la Chambre

Vendredi après-midi, le Sénat discute le projet de loi sur les loyers, retour de la Chambre.

M. PERANCIER dépose et expose brièvement son rapport.

M. BARTHOU fait appel à la Haute Assemblée pour aboutir rapidement à l'adoption de la loi.

M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

Sur l'article 15 (Compétence des juges de paix), M. SERRE, d'après lequel la prorogation de la loi sur les loyers de retour de la Chambre est votée.

ROUBAIX

BUREAU : 45, Rue de la Gare (Téléph. 5-51) - DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

FESTIVITES DU PILE, SARTEL ET TROIS-PONTS

C'est ce soir, samedi, que débiteront les festivités organisées par les comités de ces trois quartiers.

Elles comprennent un grand festival international d'harmonies, fanfares, orchestres, trompettes, accordéonistes, bigophones.

Elles sont données sous les auspices de l'Administration municipale, au profit de l'œuvre du Comité Antituberculeux et des Colonies de vacances.

Voici un résumé du programme :

Samedi 23 juin : Grand concours de piano sur Albert.

A 14 h. : Place Carnot, grande fête foraine. De 15 h. à la tombée du jour, grande braderie, rue de Tournai.

A 21 h. 30 : Cortège féerique et lumineux. Dimanche : A 6 h. 30 : Réveil en fanfare ; A 8 h., ouverture des jeux populaires ; A 10 heures, au siège, 262, rue Jules-Guesde, réception des sociétés.

A 10 h. 30, grand cortège cycliste dans le secteur. A 11 h. 30, grand carrousel cycliste. A 14 h., Réception, à l'école Delzenne, des sociétés.

A 14 h. 30, Réception de l'Administration municipale, du comité général, du bureau de la Fédération et des sociétés. A 15 h., concours de ballonnets.

A 14 h. 15 : Fête nautique dans le bief du Sartel et concours de pêche à la ligne. A l'issue du cortège, des exécutions par les sociétés ayant participé au festival, seront données.

Angle rues Marie-Buisine et Conde ; angle des rues Franklin et Monge ; rue Saint-Rédempteur ; rue de la Pile ; barrière des Trois-Ponts ; Place des Trois-Ponts ; rue Victor-Hugo ; rue de Leers ; Place du Sartel ; Place Gare Roubaix-Watrellos.

Quatre-vingt-cinq sociétés musicales et chorales assisteront à ces fêtes.

Un CHALE DE BAPTEME s'achète AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

FETES DU FRESNOY-MACKELLERIE, LUXEMBOURG

Les fêtes de ce secteur eurent leur épilogue hier soir, au Cinéma Primbana, où un superbe concert précéda le tirage de la tombola, dont voici la liste des numéros gagnants :

02909 03097 09618 02512 05518 12007 17607 14296 03535 13223 12002 10322 1040 19901 15229 15143 15949 04828 17770 11168 11338 10579 08143 01190 11418 13765 08495 11037 19407 13290 16822 08390 02671 03942 10841 13022 17304 15804 20107 15048 12224 19835 14377 15864 20123 20240 10401 11641 01087 12929 02927 13610 19472 14336 05636 03780 09946 12034 05715 16146 1272 1227 10145 10607 02436 03564 14222 16522 01702 16413 11920 05258 13545 07779 19287 06771 09287 07012 10620 19652 07058 05071 03942 10841 15137 17304 15804 20107 15048 12224 19835 10290 04202 10013 01499 17722 04573 16574 09833 19520 04787 06782 17242 04298 13486 13797 01612 12971 03203 10481 17789 13489 10213 05339 15672 10423 18313 06728 18103 04113 08194 06358 11193 14898 15750 06972 14669 11536 10679 05355 15305 07326 10354 19743 19978 02907 14562 03227 19630 14681 13818 03802 01923 04121 01129 06302 05915 02123 05111 15324 11744 20152 17079 17574 05290 14525 06099 12627 15300 14894 16864 15143 05509 03587 06969 15800 15099 02936 19743 19978 02907 14562 03227 19630 14681 15716 12878 14096 17615 10445 07043 10278 19412 08143 16603 16651 03807 10762 10153 03842 17406 15764 05278

Les lots pourront être retirés à partir de ce jour, samedi 23 juin, à 19 h., au siège de notre comité, rue de Romeet les autres samedi suivant.

CHAUSSURES LA MANUFACTURE 118, rue Archimède, Roubaix

Arrêt des trams « G-K », rue Archimède

FAIT, COMME CHAQUE SAISON, DES RABAIS CONSIDÉRABLES ET SOLDES DES ARTICLES FINS DE SERIE

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Charles IX chausserie, enfant, à 45, 40 fr. Charles IX chausserie, homme, à 60, 55 fr. Bottine fantaisie pour homme, à 45, 40 fr. Soulier fantaisie pour homme, à 45, 40 fr.

ACTUELLEMENT, VENTE RECLAME de Tennis, Charles IX et Richelieu à 6,75

Espadrilles blanches ou marrons, à 5,00

Pantoufles fantaisie pour dames, à 1,50

Un coup d'œil à notre étalage d'impression

MORT SUBITE D'UN ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

Le conseil d'administration de la société de secours mutuels « Les Anciens Sous-Officiers Français », a le regret de faire connaître aux membres de la société, la mort subite de M. Gaston Lehoussier, survenue jeudi soir, en son domicile, 51, rue Pierre-de-Roubaix, à l'âge de 49 ans.

M. Lehoussier était une figure très sympathiquement connue à Roubaix, particulièrement dans les milieux mutualistes, où il ne comptait que des amis.

Administrateur des Anciens Sous-Officiers et président de la Commission des Fêtes, il était pour cette belle société, un précieux collaborateur. Son dévouement n'avait d'égal que sa modestie. Aussi, sa mort ne laissera-t-elle que des regrets, parmi tous les membres de la société.

Les Anciens Sous-Officiers français, sont priés d'assister à sa funérailles qui auront lieu le samedi prochain, 25 juin, à 8 h., en l'église du Saint-Rédempteur.

Le conseil d'administration porte également à la connaissance des Anciens Sous-Officiers, la mort de M. Louis Delgrange, membre actif de la société, décédé en son domicile, 511, rue de Lannoy, le 26 juin. Ses funérailles auront lieu le samedi, 27 juin, à 10 h., en l'église Saint-Rédempteur.

Des BAS SOLIDES s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert public d'été qui sera donné au parc de Barbiéux le dimanche 30 juin 1929, de 18 h. 30 à 19 h. 30.

A. MARCHANDIER

Notre nouveau CATALOGUE T. S. F. 1929, comporte 70 appareils avec Plans de montage modernes de 2 à 6 lampes et montages à une véritable innovation. Sous succès

Le Catalogue RADIO-ETMA vous offre tout ce que vous désirez et plus encore. Sur tout, voyez le catalogue page IV.

BOCK MEYERBEER LE PLUS... ATTRAISANT

LA DISTRIBUTION DES PRIX AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

La distribution publique des prix aux élèves aura lieu dimanche 30 juin, à 10 heures précises, sous la présidence de M. le docteur Dupré, adjoint au maire.

Les élèves, les prix des concours de fin d'année et les grands prix des concours d'honneur, se feront entendre à cette solennité, dont voici le programme :

1° Canotable et scherzo pour cor et piano (Gaubert), par M. Lejeune Arthur, élève de M. Leclercq ; 2° Variations pour piano (Schumann), par Mlle Delmaris, élève de Mlle Hortoit ; 3° Pastorale pour clarinette (Büsser), par M. Canleau, élève de M. Carpentier ; 4° Rhapsodie pour piano (H. Liszt), par Mlle Marie Dewynghe, élève de M. Seutin ; 5° Chanson et badinerie pour flûte (Camus), par M. Robert Leclercq, élève de M. Dusausoy ; 6° Fantaisie pour piano (Mozart), par Mlle Roblot, élève de M. Seutin ; 7° Impromptu en Tauride (air) (Glück), par Mlle Bousset, élève de M. Fontaine ; 8° Fantaisie pour violon (Rimsky-Korsakoff), par Mlle Dubut, élève de M. Leclercq ; 9° Pièce concertante pour cor (P. Vidal), par M. Bousuyt, élève de M. Beys ; 10° Solo de concours pour clarinette (Rabaud), par M. Sylvain, élève de M. Carpentier ; 11° Adagio de la 13e Sonate (Mozart), par Mlle Van Mullem Denise, élève de Mlle Hortoit ; 12° Scène d'Antoinette Sabrier (R. Coquard), par Mlle Michélin et M. Bonhomme, élèves de M. Duboscq.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mlle Marguerite Lecomte, professeur et accompagnatrice par Mlle Lecomte.

Yu la longueur du programme, cette cérémonie commencera à 10 heures précises. Les portes seront ouvertes à 9 h. 45.

ACTUELLEMENT, Braderie montre, aux Chaussures Boucau, 5, rue Pierre-Moët, Rt 7d

EXCURSION A BLANKENBERGHE DES ANCIENS DES ECOLES PUBLIQUES

Le bureau de la Fédération des Anciens Laines de Roubaix organise pour le dimanche 28 juillet (jour de la fête des Fabricants), son excursion annuelle, qui aura pour but Blankenberghe.

Prendront part à cette excursion, en plus des tambours, clairons et livres de la Fédération, la chorale de l'Amicale de Valenciennes, le club de musique « La Philharmonie du Jeun Gueulin ».

Il est entendu que le voyage se fera par train spécial, sous la conduite du Comité de l'excursion, à 6 h. 30, à Valenciennes, permettant aux excursionnistes de passer à la mer pendant quatre heures supplémentaires à l'heure habituelle.

L'excursion aura lieu le dimanche 28 juillet, à 6 h. 30, au départ de Valenciennes, par le train spécial de Valenciennes à Roubaix, qui part à 6 h. 30, et qui sera accompagné par M. le professeur de musique de Valenciennes, M. le professeur de musique de Valenciennes, M. le professeur de musique de Valenciennes.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.

Le voyage sera organisé par le Comité de l'excursion, qui aura pour but Blankenberghe.